



Historique de l'établissement

L'Entrepôt Pétrolier de Mulhouse (EPM), implanté dans la zone industrielle de l'Île Napoléon Ouest de Illzach, a été construit en 1970 par MOBIL.

Depuis son origine, c'est un dépôt de stockage et de distribution qui permet l'approvisionnement de produits pétroliers pour les stations-services, les revendeurs de fioul domestique et le transport routier du Haut-Rhin et des départements limitrophes.

En 2004, Raffinerie du Midi, 1er acteur de la distribution pétrolière en France, a repris la gestion du site.

Présentation de l'établissement

L'effectif se compose de 10 personnes formées et habilitées qui assurent l'exploitation dans le respect des règles de sécurité, de sûreté et d'environnement.

EPM réceptionne les produits pétroliers par barges et les transfère dans des réservoirs de stockage.

Après plusieurs contrôles qualité, ces produits, chargés sur site par des camions-citernes, seront redistribués dans la zone de chalandise.

Des produits chimiques sont stockés sur le site servant à l'additivation du carburant. Aucun produit n'est fabriqué sur le dépôt.

Réglementation et dispositions auxquelles est soumis l'établissement



L'établissement est soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), ainsi qu'aux arrêtés préfectoraux du 26 février 2010 et du 7 septembre 2012.

La dernière étude de danger a été mise à jour et remise à la Préfecture en décembre 2016. Le dernier réexamen de celle-ci a été réalisé en décembre 2022. EPM est soumis à une autorisation d'exploiter et à des inspections régulières de l'Administration (DREAL) qui veille au respect de la réglementation.

Textes disponibles accessibles sur le site internet GEORISQUES

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees?page=1>

Information sur les risques et les effets potentiels

Risques principaux	
Explosion (effet de surpression)	
Incendie (effet thermique)	

Périmètre du plan particulier d'intervention

Plan particulier d'intervention (PPI): mesures d'urgence prises sous la direction du préfet pour la protection des populations en cas d'accident majeur.

Le périmètre du PPI est déterminé à partir des scénarios d'accidents qui peuvent avoir des effets à l'extérieur du site, augmentés d'une distance de sûreté. Dans tous les cas, les consignes de sécurité indiquées dans cette brochure s'appliquent en cas d'alerte.

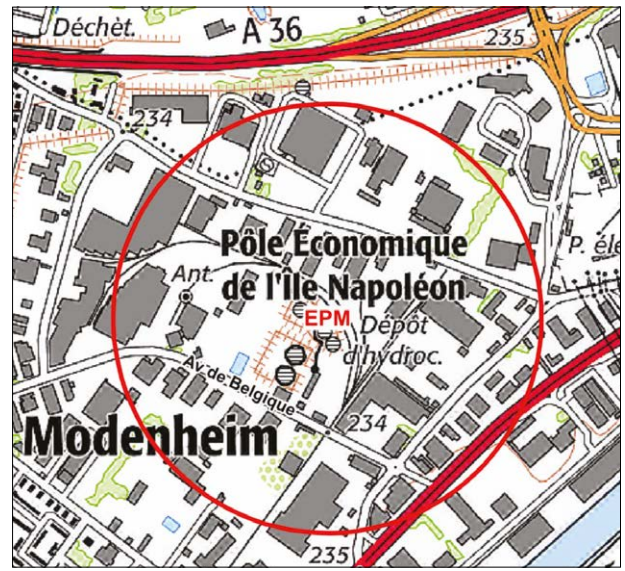
Mesures de réduction des risques à la source, de prévention et de protection

L'établissement met en œuvre les dispositions de prévention et de protection nécessaires, au travers d'études de dangers, de plans d'urgence, de procédures et consignes.

Pour la prévention des accidents majeurs, le site s'appuie sur son Système de Gestion de la Sécurité (SGS) et dispose d'un plan de modernisation des installations industrielles (PMII).

A cet effet, EPM dispose parmi ses réalisations :

- d'un système de défense contre l'incendie permettant de circonscrire tout incendie sur ses installations,
- d'un séparateur qui traite les eaux susceptibles d'être polluées,
- de cuvettes de rétention,
- d'une Unité de Récupération de Vapeurs d'hydrocarbures (URV),
- d'un système de détection d'hydrocarbures,
- de systèmes automatiques et d'alarmes de sécurité,
- d'une surveillance physique permanente 24h/24h.



Moyens de secours de l'établissement

Moyens humains

L'ensemble du personnel du site est périodiquement formé par le GESIP sur les risques industriels ; des exercices en interne sont régulièrement effectués. Des exercices réguliers sont organisés avec le SIS du Haut-Rhin. L'ensemble du personnel est également formé au Sauvetage Secourisme du Travail (SST).

Moyens matériels

EPM dispose de moyens fixes et mobiles capables de faire face à tout scénario d'incendie sur le site.

Moyens organisationnels

EPM dispose d'un Plan d'Opération Interne (POI) regroupant les différents moyens nécessaires et les fiches réflexes en cas d'événement accidentel.

Actions de communication de l'entreprise

L'entreprise participe aux réunions de la Commission de Suiivi de Site (CSS) de l'Agglomération Mulhousienne. L'objectif de cette commission est de présenter le bilan annuel de la sécurité à la Sous-Préfecture, la Mairie, les associations de riverains et environnementales, de développer une culture de la prévention des risques et de favoriser les bons comportements en cas d'accident. L'établissement est certifié ISO 9001 et ISO 14001.

Fréquences des médias conventionnés dans le secteur :

France 3 Alsace

France Bleu Alsace : 102.6

Radio DKL Dreieckland : 104.6

Flor FM : 98.6



Coordonnées de l'établissement :

EPM

57 avenue de Belgique – 68110 ILLZACH

Téléphone 03 89 61 80 25

Directrice déléguée : Francesca Muff Bichon

Mail : epmexp@ep-mulhouse.fr